

# Conférence générale

**GC(57)/INF/14**  
30 septembre 2013

**Distribution générale**  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquante-septième session ordinaire**

## Communication du 20 septembre 2013 reçue de la Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Agence concernant des déclarations faites à la 57<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu de la Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Agence une communication datée du 20 septembre 2013 concernant des déclarations faites à la 57<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA.
2. À la demande de la mission permanente, la communication est reproduite ci-après pour information.



AMBASSADEUR ET REPRÉSENTANT PERMANENT  
DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

Vienne, le 20 septembre 2013

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux déclarations faites par les délégations de l'Azerbaïdjan et de la Turquie à la 57<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans lesquelles des préoccupations ont été exprimées au sujet de la sûreté d'exploitation de la centrale nucléaire arménienne.

Comme vous le savez, l'Arménie a sans cesse déclaré qu'elle était pleinement résolue à s'acquitter de ses obligations internationales dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Dans ce contexte, je souhaiterais rappeler que nous apprécions au plus haut point la coopération étroite et fructueuse entretenue par le gouvernement arménien et votre organisation dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous attachons une importance particulière à l'appui technique complet fourni par l'Agence internationale de l'énergie atomique à la République d'Arménie pour élever le niveau de sûreté de la centrale nucléaire arménienne. Les rapports des missions d'évaluation de l'AIEA ayant examiné les conditions techniques de la centrale nucléaire soulignent que notre pays s'acquitte pleinement de ses obligations internationales et communique avec ses partenaires internationaux dans la plus grande ouverture d'esprit et transparence. Les affirmations de l'Azerbaïdjan et de la Turquie sont donc sans fondement.

Je souhaiterais souligner que les préoccupations de l'Azerbaïdjan et de la Turquie n'ont rien à voir avec des questions de sûreté et de sécurité nucléaires mais sont de nature entièrement politique. Comme vous le savez sans doute, ces deux pays mènent une politique d'isolement total et de contrainte à l'égard de la République d'Arménie. Plus particulièrement, ils imposent un blocus terrestre à notre pays et refusent toute forme de coopération régionale impliquant l'Arménie.

La politique d'isolement et de contrainte que nos voisins mènent à l'égard de l'Arménie est contraire aux normes et aux principes fondamentaux du droit international, qui énonce clairement le caractère inadmissible de toute forme de contrainte politique, économique ou autre exercée à l'encontre d'autres États.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer la présente lettre aux États Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique en tant que document de la 57<sup>e</sup> session de la Conférence générale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]

Arman Kirakossian  
Représentant permanent de l'Arménie auprès  
de l'Agence internationale de l'énergie  
atomique

Yukiya Amano  
Directeur général  
AIEA